

# TABLEAU 2 : Commotion cérébrale diagnostiquée – Étapes et responsabilités

\* suite du Tableau 1 : Reconnaître une commotion cérébrale soupçonnée – Étapes et responsabilités

**Élève**  
COMMOTION CÉRÉBRALE DIAGNOSTIQUÉE

**La direction**

Communique le diagnostic au personnel de l'école concerné et rencontre les parents ou tuteurs pour leur remettre et leur expliquer le plan de retour à l'école, y compris :

- le retour aux études (RAE)
- le retour à l'activité physique (RAAP)

MAISON

**Parent/Tuteur**

Communique à la direction de l'école que l'élève a terminé :

- Étape 2 du RAE
- Étape 2b du RAAP

ÉCOLE

**La direction**

Rencontre les parents ou tuteurs pour leur fournir le formulaire de la gestion d'une commotion cérébrale à l'école (plan de retour à l'école) et expliquer son utilité, expliquer l'approche de l'équipe collaborative et leur rôle au sein de l'équipe

**Élève**

Retourne aux études et rencontre avec l'élève pour créer un Plan de retour à l'école : RAE et de RAAP

**Retour aux études –  
Étape 3a**

Élève fréquente l'école (2 heures) avec adaptations des stratégies et approches d'apprentissage

**Retour aux études –  
Étape 3b**

Élève fréquente l'école (mi-temps) avec une charge de travail scolaire modérée

**Retour aux études –  
Étape 4a**

Élève fréquente l'école toute la journée avec adaptations des stratégies et approches d'apprentissage

**Retour aux études –  
Étape 4b**

Élève fréquente l'école toute la journée sans adaptations des stratégies et approches d'apprentissage

**RAE - Complété**

À la fin de chaque étape, les progrès de l'élève sont documentés et les résultats sont partagés entre l'école et la maison. Les parents ou tuteurs confirment la réussite de chaque étape en retournant le formulaire de la gestion d'une commotion cérébrale à l'école (plan de retour à l'école) signé.

**Retour à l'activité physique –  
Étape 3**

Élève : activités locomotrices simples/exercices propres au sport pour ajouter du mouvement

**Retour à l'activité physique –  
Étape 4**

Élève : augmenter l'activité physique, les exercices d'entraînement sans contacts pour solliciter la coordination et la réflexion

**Responsable de l'équipe collaborative**

Communique aux parents ou tuteurs la réussite de l'étape 4b du RAE et de l'étape 4 du RAAP et fournit un formulaire d'autorisation médicale pour une commotion cérébrale

**Parent/tuteur**

Remet à la direction une autorisation médicale signée (par exemple, un formulaire d'autorisation médicale pour une commotion cérébrale)

**Retour à l'activité physique –  
Étape 5**

Élève : participation illimitée à toutes les activités physiques (éducation physique, intra-muros, sports interscolaires sans contacts) et aux entraînements avec contacts des sports de contact

**Retour à l'activité physique –  
Étape 6**

Élève : retour illimité aux sports de contact

**RAAP – Complété**

À chaque étape, on surveille chez l'élève le retour des symptômes, l'apparition de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent.

L'élève qui présente ou signale **un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes** doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures.

Si, au cours d'une des étapes, l'élève présente ou signale **une aggravation de ses symptômes**, l'élève doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne.